



SUD - SOLIDAIRES

Groupe Banques Populaires - Caisses d'Épargne

SECTION LOIRE-CENTRE

2 Rue Lavoisier 45140 INGRE Code courrier interne : PSX 45

Email : sud.loirecentre@free.fr

Tél : 02.38.41.52.84

Site internet : www.sudbpce.com

Facebook : Sud BPCE



Orléans, le 14 Février 2018

NAO 2018 : UN FIASCO SOUS COUVERT DE CHANTAGE !

Et vous le 7 juin, jour des festivités du bicentenaire, que comptez-vous faire ?

Lors de la réunion conclusive du 9 février, l'ensemble des organisations syndicales a rejeté en bloc les propositions unilatérales et indécentes du directoire et a demandé à rencontrer dans les plus brefs délais la Présidente.

Ce rendez-vous a eu lieu hier soir à la Montespan. On a eu le droit à l'éternel discours qui consiste à justifier l'injustifiable par un contexte économique difficile..., pour bien sûr ne rien proposer dans le cadre de la NAO 2018. Devant la détermination des syndicats, la **Présidente dans sa grande mansuétude, accorde enfin d'augmenter l'abondement dans le cadre du PEE**. Ce n'est ni plus ni moins le respect de son engagement pris devant les salariés en début d'année 2017.

- Proposition de la Présidente : abondement de 300% (pour 200 € versé par le salarié, ce dernier récupère 600 € dans 5 ans). L'accord prévoit 300 € (le gain pour le salarié est de 300 € sur 5 ans, soit 5 € mensuel. Une belle carotte ?

Et la NAO 2018, y'a comme un malaise...NON ?

La direction de Loire-Centre applique à la perfection la dynamique du moins-disant social ou les premières victimes sont bel et bien les salariés (refus catégorique d'augmenter les salaires, refus de compenser pleinement la perte d'intéressement, application déloyale du nouvel accord sur les classifications pour des centaines de salariés, réduction des effectifs, conditions de travail dégradées...).

L'absence de dialogue social constructif risque de peser lourd sur l'engagement des salariés.

- La direction considère sans doute que donner 7 € par mois (explication sur la 2ème page) à chaque salarié pour solde de tout compte pour la NAO 2018 est un facteur clé de la compétitivité... Pschitt !

Parmi toutes nos revendications, aucune n'a retenu l'attention de la direction, et pour couronner le tout, Me PAQUET brandit une nouvelle arme de négociation : le chantage à la signature !!! Inacceptable.



Selon l'article 312-10 du Code pénal, « le chantage est le fait d'obtenir, en menaçant de révéler ou d'imputer des faits de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération, soit une signature, un engagement ou une renonciation, soit la révélation d'un secret, soit la remise de fonds, de valeurs ou bien quelconque ».

Négocier d'ailleurs il n'en a jamais été question lors de cette NAO. Me Paquet veut passer en force coûte que coûte, c'est sa marque de fabrique. Preuve en est, vous avez tous reçu sur votre messagerie la lettre du directoire quelques instants après cette dernière réunion du 9 février !

La direction n'avait absolument aucune envie que les négociations aboutissent à un quelconque accord dans le cadre de la NAO locale.

Sa proposition consistait à majorer l'abondement de l'intéressement de manière ridicule, récupérable dans 5 ans. Elle « voulait » également maintenir l'excédent versé au Comité d'Entreprise d'un montant de 26K€ (subvention destinée aux œuvres sociales, qui représente environ 15€ annuel par salarié) à la seule condition de signer l'avenant sur le changement d'abondement. Le chantage social encore et toujours le chantage !!!

Hier, la Présidente semble avoir mis fin à ces pratiques d'un autre temps !

La Lettre du directoire : la manipulation sémantique ?

7 € pour chaque salarié ? Enième provocation ?

Les mesures nationales : Rien à voir avec la NAO locale !

- 1^{ère} mesure nationale : Prime de 350 € brut pour les salaires annuels < 40K€ base temps plein, 30% du personnel exclu à Loire Centre dont 50% des DA. Localement rien de plus ...
- 2^{ème} mesure nationale : Passage de tous les DA cadre avant le 31/12/2020 : pourtant aucun engagement local de faire passer les DA avant cette date !

Les mesures déjà négociés les années précédentes :

- 1% de la masse salariale consacrée aux mesures individuelles : c'est ce qui existe depuis des années ; la masse salariale a baissé de 1,5M€ en 2017 et combien pour les années à venir ?
Le directoire n'envisage pas de maintenir l'enveloppe des années précédentes, elle envisage surtout de la baisser. Bravo pour cette belle annonce.
- Minimum de 1300 € lors d'une promotion en cas de changement d'emploi : négocié également les années précédentes. Un oubli de taille de la part de la direction : embauches des nouveaux entrants sous-classés et donc sous-payés eu égard au nouvel accord sur les nouvelles classifications.
- CESU : Idem que les années précédentes ! rien de nouveau sous le soleil.
- Enveloppe de 100 k€ dédiée aux challenges et aux dispositifs « vendeur régulier » : idem que les années précédentes. Chacun appréciera à sa juste valeur l'engagement du directoire de proposer des chèques cadeaux pour équilibrer le budget annuel des salariés en l'absence d'augmentation générale des salaires !

Ce qui n'a rien à faire dans le cadre de la NAO :

- Moyenne de la part variable en légère hausse : la surperformance des collègues est à l'origine de cette petite hausse. Elle est très variable d'un salarié à l'autre. Seul le bonus managérial semble plus simple à calculer car il n'est pas adossé à de la surperformance, d'ailleurs le seul fait de « faire son travail » correctement permet d'en « déclencher » le versement ! Et pour le directoire, surperformance ou pas c'est le jackpot !

Propositions de la direction NAO 2018 :

- Passage du Ticket restaurant à 9.05€ au lieu de 8,97 €, une goutte d'eau pour l'entreprise, pas de charges sociales à s'acquitter ! Sur une base de 15 TR mensuel, **le salarié gagne environ chaque mois 0,75 €.**
- Intéressement en baisse de 1 % soit une enveloppe globale de moins 900 000 € par rapport à 2017.
Proposition d'augmentation de l'abondement de 300% (pour 200 € versé par le salarié, ce dernier récupère 600 € dans 5 ans). L'accord prévoit 300 €. **Le gain pour le salarié est de 300 € sur 5 ans soit 5 € mensuel. Une belle carotte ?**
- Maintenir l'excédent versé au Comité d'Entreprise d'un montant de 26 k€ (**subvention destinée aux œuvres sociales, qui représente environ par salarié 1,25 € par mois**) à la seule condition qu'un ou plusieurs syndicats acceptent de signer le changement d'abondement à hauteur de 5 € mensuel. Pour rappel, la subvention versée au CE est un pourcentage de la masse salariale, masse salariale en baisse dû à la suppression de 97 CDI en 2017 (100 autres pour les années à venir), à l'embauche de nouveaux salariés à des salaires low-cost, à la diminution du nombre d'alternants, et pour finir de moins en moins de CDD pour remplacer les absences légales.

Suite au RDV avec la Présidente, le Directoire propose potentiellement à chaque salarié :

0,75 € (Ticket Restaurant) + 1,25 € (œuvres sociales) + 5 € (abondement intéressement) = 7 €

Vu sous cet angle, l'addition de la Présidente devient tout de suite indigeste !